

**Maître Philippe CORNET**  
**Avocat au Barreau de Marseille**  
45 Cours Gouffé - 13006 MARSEILLE  
Tél. : 04.91.15.76.90 - Mail : [contentieux@mascaron-avocats.com](mailto:contentieux@mascaron-avocats.com)  
Site internet : [www.mascaron-avocats.com](http://www.mascaron-avocats.com)

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT**

**D'UN APPARTEMENT** situé au rez-de-chaussée du Bâtiment A,  
côté jardin soit au sous-sol rue des Pêcheurs (**lot n° 1**)  
d'une superficie loi Carrez de **64,46 m<sup>2</sup>** accompagné **D'UNE CAVE**  
et **D'UNE VERANDA AVEC CAVE** et d'**UNE PARTIE DE LA COUR (lot n° 6)**  
dépendant d'un ensemble immobilier situé 14-16 rue des Pêcheurs,  
13007 MARSEILLE, Quartier Endoume, figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE,  
830 section B, n° 88, pour une contenance de 00 ha 10 a 55 ca,

**MISE A PRIX : 60 000 EUROS**  
**(Soixante mille euros)**

**Visite le jeudi 3 septembre 2026 de 9 h 00 à 10 h 00**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026 à 9 h 30**  
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,  
situé 25 rue Edouard Delanglade, salle n°8, 13006 MARSEILLE

### **DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :**

Les biens et droits immobiliers dépendant  
d'un ensemble immobilier situé 14-16 rue  
des Pêcheurs, 13007 MARSEILLE,  
Quartier Endoume, figurant au cadastre  
de la ville de MARSEILLE, 830 section B,  
n° 88, pour une contenance de 00 ha 10  
a 55 ca.

### **LE LOT NUMERO UN (N° 1) :**

1/ La propriété privative et particulière  
d'un appartement situé au rez-de-chaus-  
sée du Bâtiment A côté jardin soit au  
sous-sol rue des Pêcheurs, ledit apparte-  
ment se composant d'une salle de séjour,  
une chambre, une cuisine, une salle d'eau  
et WC, une véranda donnant au nord sur  
la partie du jardin en contrebas.

Une cave au-dessous côté rue numéro 1  
sur plan,  
Une autre cave sous la véranda, numéro

2 sur le plan.

Il est ici fait observer qu'un escalier intérieur fait communiquer cet appartement avec celui du dessus qui va former le lot numéro 2, cet escalier sera fermé en maçonnerie au niveau du plancher supérieur du rez-de-chaussée par les soins et aux frais du premier lot.

L'entrée de ce premier lot se fera par l'escalier prenant accès dans la cour donnant dans la partie basse du jardin devant la véranda.

2/ La jouissance exclusive et particulière de la partie du terrain située au-devant de la véranda jusqu'à la limite nord de la propriété.

Cette partie de terrain a une superficie de quatre-vingt-quinze mètres carrés (95 m<sup>2</sup>).

Elle est figurée en teinte rose sur le plan de masse joint au règlement de copropriété.

3/ La jouissance avec tous les autres copropriétaires de la partie de cour située au sud-ouest et figurée en teinte jaune sur le plan annexé au règlement de copropriété.

Les deux cent quinze millièmes (215/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Les trois cent quatre-vingt/millièmes (380/1000èmes) indivise des parties communes générales du bâtiment A.

Tel que ledit lot est figuré en teinte rose sur le plan annexé au règlement de copropriété.

## **LE LOT NUMERO SIX (N° 6) :**

1/ La propriété exclusive et particulière d'une partie de la cour figurée en teinte bleue sur le plan annexé au règlement de copropriété.

Cette partie de cour est située devant celle figurée en teinte jaune et commune à tous les copropriétaires.

Elle est limitée à l'est par l'impasse au Nord par le Vallon des Auffes et à l'ouest par la propriété et au Sud par la cour commune, d'une part, et par le terrain figuré en teinte rose sur le plan annexé au règlement de copropriété et dont la jouissance exclusive et particulière est attribuée au premier lot.

Ce terrain a une superficie de six cent quatre-vingts mètres carrés (680 m<sup>2</sup>).

La partie sur le Vallon des Auffes est en contrebas.

3/ La jouissance avec tous les autres copropriétaires de la partie de cour située au sud-ouest et figurée en teinte jaune sur le plan annexé au règlement de copropriété.

Les deux cent trente millièmes (230/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'appartement a été mesuré pour une superficie de 64,46 m<sup>2</sup> au sens de la loi Carrez selon le certificat dressé le 02 décembre 2025 par le cabinet NASRATY annexé au cahier des conditions de vente.

Les biens sont plus amplement décrits dans le procès-verbal descriptif de Maître Marion MICHAUT, Commissaire de Justice associé au sein de la SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI, en date du 02 décembre 2025 annexé au cahier des conditions de vente.

Aux termes dudit procès-verbal descriptif, l'appartement serait inoccupé et inhabité.

L'administrateur provisoire de la copropriété est Madame Corinne BERT dont le cabinet est 273 rue Paradis 13006 MARSEILLE désignée à cette fonction par ordonnance du Tribunal Judiciaire de Marseille du 16 décembre 2019.

La présente vente est poursuivie aux REQUETES ET DILIGENCES DU :

**Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 14 Rue des Pêcheurs 13007 MARSEILLE** représenté par son administrateur provisoire, **Madame Corinne BERT**, dont le cabinet est sis 273 rue Paradis 13006 MARSEILLE, désignée à cette fonction par ordonnance du Tribunal Judiciaire de Marseille du 20-12-2021,

Ayant pour avocat constitué **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, représentant la SELARL MASCARON AVOCATS, dont

le cabinet est situé 45 Cours Gouffé 13006 MARSEILLE.

**Les enchères sont recevables uniquement :**

- Si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,
- Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

**Pour plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente :**

- **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé au 45 Cours Gouffé 13006 MARSEILLE tél. : 04.91.15.76.90 - mail : **contentieux@mascaron-avocats.com** - le dossier étant consultable sur le site **www.mascaron-avocats.com**
- Le Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au rez-de-chaussée à l'accueil, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 10 juillet 2026

**Philippe CORNET**